



Compte rendu du colloque de Strasbourg 1er au 3 septembre 2006

Modifications et précisions de la brochure technique 2006/2007

1. **page 2**, tableau synoptique, pour les DF3 Cad changer les 2 Cer par 2 rub
2. **page 4**, Nat B, mettre juniors au lieu de cadettes (5^{ème} colonne)
Les années d'âges des benjamines ne sont pas 96-95 mais 97-96.
page 6, les années d'âges du tableau des normes des engins sont fausses.
3. **page 10** dans le tableau DC3 :
En Cadettes : mettre « ballon » à la place de « corde »
En J/S : mettre « massues » à la place de « ruban »
Dans la rubrique A : mettre « 2 points » pour la musique (au lieu de « 1 point »)
4. **page 13** dans le tableau de la nouvelle notation DC 4 :
Il faut remplacer « Espace » par « Composition de base » pour Harmoniser la terminologie de jugement.
Dans la colonne « répartition des points » de la rubrique « Relation », mettre « Relation supplémentaire » à la place d'Echange supplémentaire.
5. Dans chaque tableau des **pages 14 et 15** : Pour les enchaînements au cerceau et au ML : pour les Critériums, les Fédérales et Nationales B, pas plus de 2 difficultés d'écart entre les Groupes Corporels présentés : **- 0,50** par le jury D au lieu de - 0,20.
Dans chaque tableau (critérium, fédérales et nationales B), enlever la pénalité de 0,50 (jury D) pour : « Pas plus de 2 difficultés du GCNO validées dans le contrat D ».
6. **Page 18**, dans le tableau sur la notation des ensembles, toutes les valeurs CAP indiquées sont des valeurs maximums autorisées sur la fiche. En DN corriger le calcul de la note qui se fera $(D+A)/2+E$
7. La **page 35** est à supprimer et à remplacer par la feuille jointe.
8. **Page 36** : ajouter : 0,50 de pénalité pour dépassement du nombre de difficultés autorisées à 12.

Précisions concernant la notation de la vie fédérale

1. **Pour la vie fédérale, le contrat D** est calculé par addition du nombre de difficultés (0,20 par difficulté), du nombre de GCO (0,20 par difficulté du GCO) et du nombre de B (0,20 par difficulté B). Même logique pour les ensembles.
Exemple : En cadette fédérale, le contrat est de 7 difficultés : 1,40 point ; dont 2B + 0,40 point et 3 du GCO +0,60 point soit un total D de 2,40 points.
2. **Pour la vie fédérale, tous les contrats D** sont plafonnés à un nombre de difficultés maximum. Pénalité de 0,50 pour difficultés supplémentaires.
3. **Pour les ensembles DF**, les Echanges supplémentaires valorisés en VaE et E+ en artistique la saison dernière, seront maintenant valorisés en Collaboration ou C \rightarrow et figurent sur la fiche A.
Aucun échange où toutes les gymnastes lancent ne pourra être annoncé en C \rightarrow sur la fiche A
4. **Pour le pivot cosaque** : il n'est pas nécessaire que les cuisses des 2 jambes soient au même niveau. La jambe libre doit être fixée et peut être sous l'horizontale, sans toucher le sol.
5. **Le saut de biche cambré** avec changement de jambe de petite amplitude (jambe fléchie) est classé en D
6. **L'équilibre 23C du code** : la jambe arrière peut être plus haute que l'horizontale.
7. **Le pivot 14C** : la jambe libre peut être plus haute que l'horizontale, si la jambe d'appui est fléchie.

Précisions sur le jugement

Durant la saison 2006 -2007 toute la vie fédérale, y compris la catégorie « Avenir », les Inter comités, et les DN (ensembles et Individuelles) seront notés sur le code 2005 ; avec application des lettres n°22 et 24 qui limitent le nombre de difficulté et CAP sur les Diff du contrat D. Les nouvelles dispositions de la lettre FIG N° 25 et 26, qui sont valables à partir de janvier 2007, ne seront appliquées que par les catégories Nat A : ESP, JUN et SEN, et VILLANCHER.

PROGRAMME DE LA CATÉGORIE "AVENIR" (96 – 97) Coupes Nationales

MAINS LIBRES	CERCEAU	MASSUES
Imposé Jeunesse *(voir Kit GR en vente chez FPG)	Temps 0'45 à 1'30" Contenus ci-dessous	Temps 1' 15" à 1 '30" Contenus ci-dessous

AVENIR				
		D	A	EX
Le contenu Cerceau Massues	Il importe que l'entraîneur construise les contenus uniquement en fonction des capacités individuelles de sa gymnaste à réaliser ses difficultés dans la globalité de l'enchaînement et au moment de la compétition. Les gymnastes peuvent présenter dans l'enchaînement 5 difficultés libres maximum. Les difficultés ne peuvent être supérieures à E. La répartition des groupes corporels doit se faire dans le respect du code international.	Chaque difficulté prend sa valeur FIG.	1,0 : musique 2,0 : compo. de base 3,0 / 6,0 : CAP	/20
Pénalités	Une gymnaste présentant un niveau de difficulté surestimé avec 50% de difficultés non validées se verra pénalisée sur sa note D.		0,5	
	Difficultés F ou plus		0,5	
	Difficultés imposées manquantes		0,5	
	Difficultés libres supérieures à 5		0,5	

Difficulté : "AVENIR" 5 à 10 difficultés		
Majorité de difficultés du groupe corporel obligatoire		
Au maximum 2 des autres groupes corporels.		
Difficultés	CERCEAU	MASSUES
Difficultés imposées	 = Penché à la seconde avec aide, tronc à l'horizontal	 = Équilibre retiré à la seconde.
	 = Pivot retiré, 360°.	 = Équilibre attitude.
	 = Équilibre arabesque.	 = Équilibre 4 ^{ème} devant.
	 = Enjambé.	 = Équilibre devant avec aide.
	 = biche boucle.	 = Équilibre à la seconde.
Artistique : "AVENIR" Sur 6 points – cotation FIG CAP : 3 points au maximum. Composition de Base et Musique : 3 points.		

Exécution / 20 points – cotation FIG

